

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2002-02

L'an deux mil VINGT, le 13 février à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes
Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu
habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Gérard BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14

de Votants : 12+2 proc

Etaient présents : : Edith LONCHAMPT – Joëlle JACOB – Gérard
STOERKEL – Jean-Marc BLANIC – Michel CORSINI – Sandrine
BARRALIS – Patrice MARTIN – Karine FAGES-DEMAIN – Fabienne
GALLI – Murielle SILVI – Françoise RUSSO

Absents excusés : Fabrice FONTAINE – Christian DI MARTINO
Absent : Peggy DALMAS

Secrétaire : Karine FAGES-DEMAIN

Objet : Prix garderie
Du matin et du soir

Par délibération n° 1805-02 en date du 18 mai 2018, l'Assemblée Municipale avait décidé d'instaurer pour la garderie du matin et du soir un mode de règlement forfaitisé au mois. Sur la délibération, il était précisé le montant mensuel pour l'année scolaire 2018 – 2019.

Monsieur le Maire, par souci de simplification, propose au Conseil de ne pas préciser d'année de référence afin d'avoir une application permanente des tarifs pour la garderie du matin et du soir quelle que soit l'année scolaire. Les modalités de règlement ainsi que la diminution du montant forfaitaire de moitié dès le deuxième enfant inscrit à la garderie restent inchangées.

Les montants sont fixés, comme suit :

MOIS	TARIFS MATIN	TARIFS SOIR
Septembre	12.00 €	20.00 €
Octobre	6.00 €	10.00 €
Novembre	12.00 €	20.00 €
Décembre	6.00 €	10.00 €
Janvier	12.00 €	20.00 €
Février	6.00 €	10.00 €
Mars	12.00 €	20.00 €
Avril	6.00 €	10.00 €
Mai	12.00 €	20.00 €
Juin/Juillet	12.00 €	20.00 €

Le CONSEIL, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents
- **APPROUVE** les montants permanents fixés dans le tableau ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 19/02/2020
Qualité : Maire **Gérard BRANDA**